

Remarquez les pancartes de lieux dits en douglas peint à l'ocre naturelle. Le verger, son terrain de boules et ses tables de pique-nique vous proposent une petite halte.

KM 2,5 :

Prendre à gauche le chemin du Bignon ; sur votre gauche le **lavoir** où la **Saosnette** prend sa source, petit pont et table de pique-nique. En poursuivant, vous surplombez la **Vallée Bâton** où jadis un étang occupait tout le fond de cette coulée.

KM 3 :

Prendre sur droite la voie dite « romaine » qui relie Saint Longis à Fresnay sur Sarthe.

KM 4 :

Emprunter sur droite le chemin de terre bordé principalement de cytises. Sur droite une **stèle** a été érigée à l'emplacement d'un avion anglais tombé sous les tirs allemands (2^{ème} Guerre Mondiale).

KM 5 :

Au bout du chemin, prendre à gauche et rejoindre la Voie Verte sur droite. Remarquez la **Croix aux Asniers** et une 2^{ème} stèle à la mémoire des aviateurs victime du crash en 1944.

KM 5,8 :

Un banc et un arbre fruitier ancien marquent l'emplacement d'une ancienne maisonnette dite du « chemin du Val ». Lors de la saison estivale ce lieu est parsemé de pois de senteurs.

La vue omniprésente et de plus en plus proche du silo de la gare de Ve Zot, vous laisse deviner que vous arrivez au terme de votre promenade.

Découvrez les 15 panneaux du parcours poétique réalisé par des élèves du Saosnois :



A très bientôt sur les autres circuits de la Voie Verte...



VOIE VERTE DU SAOSNOIS

Mamers - Les Mées 12,2 KM

VEZOT

Circuit n°3

Départ : Gare de Ve Zot

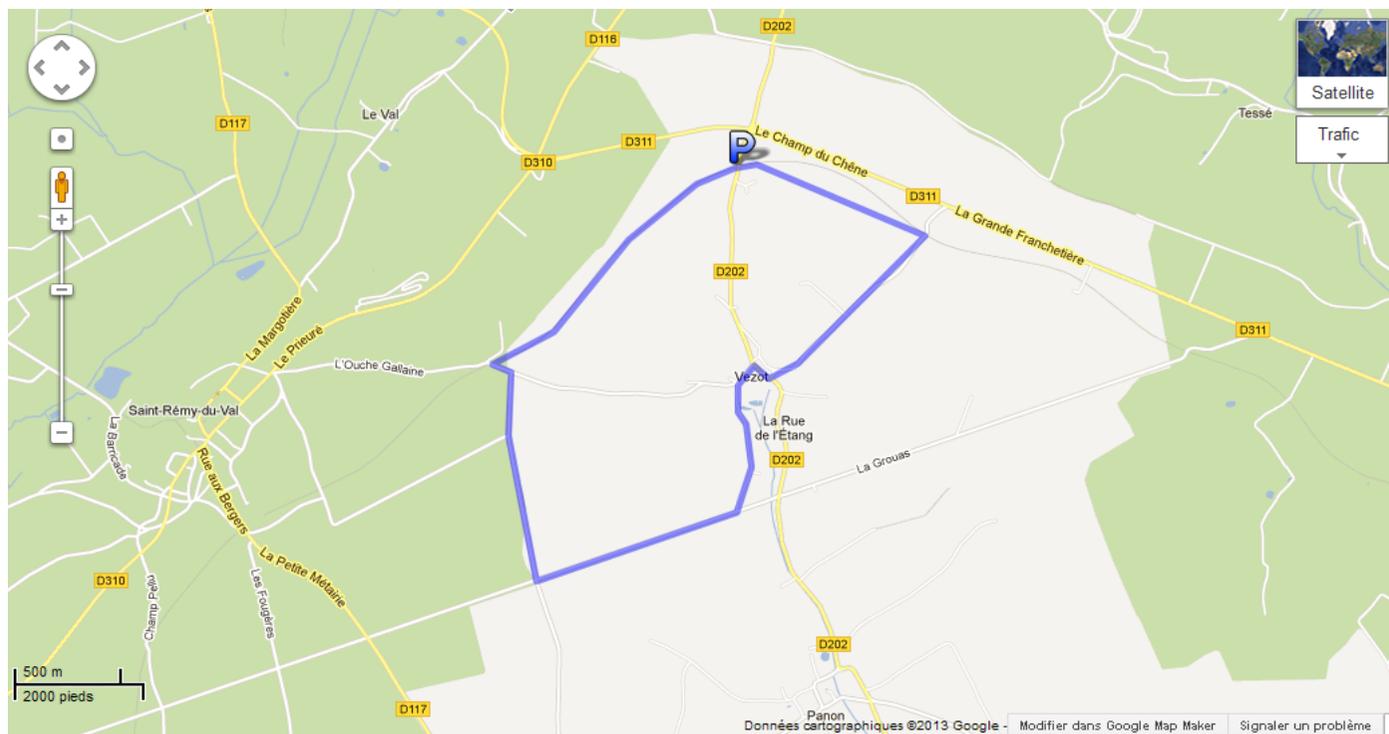
Infos circuit

- ◆ **Distance à parcourir :** 6,7 km
- ◆ **Durée :** 1H30 à 2H
- ◆ **Terrain :** 57% de terre et 43% de goudron
- ◆ **Relief :** Dénivelé 84 mètres
- ◆ **Ombrage :** 70%
- ◆ **Niveau :** Facile
- ◆ **Communes traversées :** Saint Rémy du Val, Ve Zot

Office de Tourisme Maine Saosnois
33 (0)2 43 97 60 63

Communauté de Communes Maine Saosnois
33(0)2 43 97 25 31





KM 0 :

Prendre la Voie Verte en direction de Mamers, en passant devant la gare et son alignement de tilleuls doublé d'une clôture de ganivelle séparant l'entreprise AGRIAL de la Voie Verte.

100 m : Laisser sur gauche un amas de blocs de béton, vestiges d'un ancien pont « transbordeur » construit par les allemands durant la 2^{ème} Guerre Mondiale. Et un peu plus loin, les cabanes en osier vivant.

800 m : Un banc vous propose de vous attarder afin de bénéficier d'une vue intéressante sur le village de Vezot, particulièrement lors d'une matinée où le soleil levant illumine le village.

KM 1 :

A l'intersection suivante, prendre sur droite la voie communale qui descend vers Vezot.

KM 1,5 :

Vue sur l'ancien château de la Cour avec sa grange dimière, sa tour carrée avec sa fenêtre à meneau, sa tour ronde du XIII^{ème} siècle (privé).

KM 2,2 :

Contourner l'église dédiée à St Denis, qui renferme des peintures murales des XIII^{ème}, XV^{ème} et XVI^{ème} siècles.

Prendre à gauche direction Saint Rémy, passer devant la mairie.

Conseils aux promeneurs

Nous vous remercions de bien vouloir respecter :

⇒ **Les propriétés,**

Ne passez pas hors piste à l'intérieur des forêts, sur les plantations, cultures et prairies. Respectez la signalisation et réglementation préfectorale, communale et privée.

⇒ **L'environnement,**

Respectez les espaces naturels (faune et flore). N'effrayez pas les animaux (chiens, vaches...).

Ne jetez pas vos débris le long du sentier.

Ne faites pas de feu.

⇒ **Les habitants et utilisateurs du chemin,**

Ayez un comportement respectueux avec les personnes rencontrées.

Les troupeaux sont prioritaires sur les chemins, laissez-les passer.

En cas de défaut d'entretien du sentier ou problème technique concernant le balisage, merci de nous avertir au :

33 (0)2 43 97 25 31

(Communauté de Communes Maine Saosnois)

33 (0)2 43 97 60 63

(Office de Tourisme Maine Saosnois)